

REPRODUCTION DE DOCUMENTS		FRAIS DE REPRODUCTION ET D'UTILISATION		
		A	B	C
Types de reproduction	Documents sources	À des fins de recherche	À des fins de diffusion – à but non lucratif	À des fins de diffusion – à but lucratif
Reproduction effectuée par l'utilisateur(trice)				
Copie via caméra	Tous types de documents			
Copie via microforme (PDF n&b)				
Copie via AtoM (basse résolution)				
Reproduction effectuée par la DAGI				
Photocopie et impression	Nous n'effectuons plus de photocopies et d'impressions.			
Reproduction numérique	À des fins de recherche uniquement : - Document textuel	0,20\$ / page (standard) Ou 0,50\$ / page (fragile) + frais de traitement de 10,00\$		
	À des fins de diffusion : - Document textuel - Document iconographique - Document cartographique - Dessin d'architecture et technique (format n'excède pas 11 X 16 pouces)	10,00 \$ / fichier		Mêmes tarifs que pour les colonnes A et B + Frais d'utilisation de 25,00\$ (licence)
	Document audiovisuel	Frais de transfert externes + 15,00 \$ / fichier		
	Document hors format ou fragilisé	Frais de transfert externes + 15,00 \$ / fichier		
AIDE À LA RECHERCHE		Heures suivantes – si l'achalandage le permet		
Temps de recherche	Première heure	Sans frais		
		50,00\$ / heure		

- Les projets institutionnels UdeM sont sans frais. Les projets départementaux ou facultaires se voient octroyer un demi-tarif.
- Les reproductions fournies à des fins de recherche sont transmises en pdf basse résolution.
- À moins d'avis contraire, le format privilégié pour la numérisation d'image à des fins de diffusion est le TIFF monopage non compressé.
- À moins d'avis contraire, les reproductions de documents audios et vidéos sont transmises respectivement en mp3 et mp4.
- La taille maximale des fichiers sources (textuels et iconographiques) pouvant être numérisés à la DAGI est de 11 X 16 pouces.
- En raison des dimensions ou de l'état physique des documents, nous nous réservons le droit de refuser d'effectuer certaines reproductions ou d'exiger que le travail soit fait par une firme spécialisée. Dans ce cas, des frais de 15\$ s'ajoutent à ceux exigés par le fournisseur externe.
- Lorsque les documents reproduits à des fins de diffusion sont protégés par le droit d'auteur, une licence d'utilisation doit être produite (avec ou sans frais).
- Les modes de paiement sont : 1) argent comptant, 2) chèque et 3) transfert bancaire.
- Le délai de traitement moyen est de 10 jours ouvrables. Cependant, ce délai peut varier en fonction de l'ampleur de la demande, ainsi que de l'achalandage.
- Une estimation des coûts de reproduction (et de diffusion, le cas échéant) sera envoyée au requérant ou à la requérante, préalablement à la numérisation.